

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la règlementation spécifique ci-dessous, la règlementation générale du RSEQ Montréal et les règlements de la Commission de flag football du Québec (CFFQ).

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : <https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-l-ethique-sportive/>

2.1 FORMATION OBLIGATOIRE

Tous les entraîneurs devront avoir suivi durant l'année scolaire une formation sur l'éthique sportive. Si l'entraîneur ne se présente pas à une des formations offertes par le RSEQ Montréal, il sera automatiquement inscrit au stage payant de fin de saison, au coût de 40 \$. Un entraîneur ayant été reconduit au stage payant, présent ou non, devra tout de même défrayer le coût du stage.

2.2 SANCTION

Advenant qu'un entraîneur n'ait pas suivi son stage d'éthique au cours de la saison, ce dernier se verra refuser la possibilité d'agir à titre d'entraîneur lors des parties éliminatoires et lors de la finale et ne pourra être présent qu'à titre de spectateur lors de ces parties (seules les estrades lui seront accessibles). Un entraîneur qui ne respectera pas cette sanction verra son équipe perdre par forfait.

3. CATÉGORIES

Catégorie	Date de naissance
Atome*	du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013
Benjamin	du 1 ^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
Cadet	du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Juvenile	du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2009

*Atome : saison sous forme de festival, sans finalité régionale. Détails au point 5 et en annexe

3.1 DIVISIONS

Les divisions 3 et les divisions 4 niveau 1, niveau 2 et **niveau 3*** seront offerts.

***Le niveau 3 sera offert conditionnel à :**

Dans le niveau 2 et le niveau 3, il doit y avoir un minimum de 7 équipes par niveau. Si le minimum de 7 équipes par niveau n'est pas atteint dans un niveau, les deux niveaux seront combinés pour faire un seul niveau.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 ADMISSIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

4.1.1 Un joueur en retard, dûment identifié sur la feuille de match, devra être arrivé au banc de son équipe et prêt à jouer avant la mi-temps pour pouvoir prendre part à une rencontre. Le joueur devra signaler sa présence à l'officiel afin de confirmer son arrivée dans les temps requis.

4.1.2 RÉSERVISTES

En saison régulière uniquement, il sera permis d'utiliser un joueur réserviste pour un maximum de deux (2) parties. Les joueurs ainsi surclassés pourront retourner dans leur équipe d'origine sans pénalité. Ceci s'applique également pour un joueur atome qui remplacerait dans une catégorie supérieure.

À sa troisième participation dans une catégorie ou une section supérieure, le joueur ne pourra plus retourner dans son équipe d'origine. Un joueur qui retournerait jouer un match dans son équipe d'origine, une fois le 3^e match en surclassement joué, sera considéré comme un joueur inadmissible.

4.2 ADMISSIBILITÉ DES ÉQUIPES

4.2.2 Dans les ligues de division 4 Niveau 1, 2 et 3, une école ne peut inscrire plus de 2 équipes dans la même catégorie et le même niveau de jeu au cours d'une même saison. Si une école veut inscrire une 3e équipe, elle devra la surclasser dans un niveau supérieur.

5. CONFECTION DE CALENDRIER

Contrairement à la réglementation générale au point 7.1.4, La confection des calendriers se fait par catégorie et toujours dans l'ordre suivant : Juvénile et cadet, suivi des benjamins.

6. CALENDRIER

La saison de la catégorie atome se divisera en deux rencontres préparatoires sur deux weekends du mois de mai, dans lesquelles chaque équipe jouera 3 parties. Voir la formule en annexe.

Toutes les parties de la catégorie **benjamine** se joueront les fins de semaine. Les équipes devront dans la mesure du possible fournir une plage d'au minimum trois (3) parties sur leur terrain.

Toutes les parties des catégories **cadette et juvénile** se joueront sur semaine.

Les demandes de changement au calendrier relatives aux événements sanctionnés par le RSEQ devront être déposées comme prévu à la réglementation générale, mais seront sans frais pour l'école demanderesse.

Les demandes déposées sur la base de l'exception stipulée ci-dessus devront être communiquées au RSEQ Montréal au moins 72 heures avant la date prévue pour la tenue de la rencontre.

6.1 NOMBRE DE PARTIES

Le calendrier sera prévu afin que chaque équipe, des catégories benjamins à juvéniles, joue un maximum de sept (7) parties en saison régulière.

6.2 DURÉE DES PARTIES

Pour la catégorie atome : voir la formule en annexe.

Benjamin, cadet et juvénile :

5.2.1 La partie se déroulera en 4 quarts de 15 minutes chacun.

À la fin du 2^e et du 4^e quart, l'arbitre signalera aux deux (2) équipes qu'il reste cinq (5) jeux avant de terminer cette demie. Ces jeux excluront les jeux repris à cause d'une pénalité, d'un converti ou d'un botté d'après touché.

5.2.2 En saison régulière, advenant qu'une partie ne puisse être jouée en entier (orage, blessure majeure, perte du terrain (situation hors de contrôle de l'école hôte)), voici ce qui sera considéré :

- Trois (3) quarts complétés : le pointage au moment de l'arrêt du jeu sera considéré comme final
- Une (1) demie complétée :

- Écart de 18 points et plus : le pointage au moment de l'arrêt du jeu sera considéré comme final
- Écart de 17 points et moins : Entente entre les responsables des sports pour une reprise du temps restant. Si l'équipe en position de défaite ne veut reprendre la fin du match, le pointage au moment de l'arrêt du jeu sera considéré comme final
- Moins d'une (1) demie complétée : Reprise de la partie au temps et au pointage à l'arrêt du jeu

En séries éliminatoires, les parties doivent être jouées en entier.

5.2.3 Utilisation et réservation de terrains :

- Une partie : 1 h 30
- Deux parties : 3 h
- Jamboree : 1 h 15 par partie + 1 h

7. ARBITRAGE

Trois (3) arbitres seront assignées pour chacune des parties de la saison régulière pour le **benjamin masculin D3** et les catégories cadettes et juvéniles, **à l'exception des catégories cadettes féminin division 4 niveau 2 et niveau 3.**

Deux (2) arbitres seront assignés pour chacune des parties de la saison régulière pour toutes les catégories atomes et benjamines, **à l'exception du benjamin masculin D3, et des catégories cadettes féminin division 4 niveau 2 et niveau 3.**

Toutefois, advenant la présence d'un seul arbitre, la partie devra se jouer quand même.

8. RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

Le protecteur buccal sera obligatoire pour toutes les catégories.

8.1 BALLON RECOMMANDÉ

Le ballon de taille junior ou supérieur sera accepté pour les catégories féminines et pour la catégorie benjamine masculine.

Le ballon de taille **8 ou 9 sera obligatoire** pour les catégories cadettes et juvéniles masculines.

8.2 RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE LOCALE

L'équipe locale devra fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de la partie :

- Protecteur de poteau dans la zone des buts
- Cônes
- Feuilles de match préparées avant la partie
- Une copie du permis de parc, tel qu'affiché sur le site internet du RSEQ Montréal (uniquement pour les écoles qui évolueront sur les terrains de la Ville de Montréal)

Lors d'une partie sur un terrain neutre, l'équipe indiquée receveuse sur S1 sera responsable de fournir le matériel.

8.3 FEUILLES DE MATCH

Contrairement à la réglementation générale au point 9.6.1, un délai de deux (2) jours ouvrables sera accordé à l'équipe identifiée comme receveuse sur le site internet indépendamment du terrain où le match a été joué pour télécharger sur S1 la feuille de match dûment remplie : numéro de match, catégorie, sexe, date, identification des deux équipes, etc.

9. SANCTIONS

Toute expulsion de joueur ou de l'entraîneur d'un match emmène la perte automatique des deux (2) points d'éthique de l'équipe et une suspension d'un (1) match au joueur ou à l'entraîneur fautif pouvant être majorée selon la gravité du geste posé.

À sa deuxième expulsion, le joueur ou l'entraîneur se verra expulsé de la ligue.

10. CLASSEMENT

- 9.1 Deux (2) points seront accordés pour la victoire. Un (1) point sera accordé par équipe pour une rencontre nulle.

Résultat	Pointage / partie
Victoire	2 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point

- 9.2 Deux (2) points supplémentaires seront accordés selon le respect de l'éthique sportive. Les points seront accordés de la façon suivante :

Sanction	Point d'éthique
Aucune punition antisportive, rudesse excessive, conduite répréhensible ou conduite jugée antisportive	2 points
Une (1) punition antisportive, rudesse excessive, conduite répréhensible ou conduite jugée antisportive	1 point
Deux (2) punitions antisportives, rudesse excessive, conduite répréhensible ou conduite jugée antisportive	0 point

- 9.3 Lorsqu'il y a forfait, le pointage enregistré pour le classement est de 7 à 0 par demie. Seule l'équipe gagnante a droit à ses points d'éthique.

11. ÉLIMINATOIRES

11.1 ACCÈS AUX ÉLIMINATOIRES

11.1.2. En division 3, seules les 4 premières équipes au classement feront les séries éliminatoires.

11.1.3 En division 4 – niveau 1, un maximum de 6 équipes prendra part aux éliminatoires.

11.1.4 En division 4 – niveau 2 et 3, il y a 2 scénarios :

a) 2 niveaux avec un minimum de 7 équipes par niveau, 6 équipes prendront part aux éliminatoires

b) 1 seul niveau combiné, 8 équipes prendront part aux éliminatoires

11.2 MOMENTS DES ÉLIMINATOIRES

11.2.1 Les parties éliminatoires des catégories de division 3 et de division 4 – niveau 1 seront prioritaires au calendrier, car les finales auront lieu lors du championnat régional.

11.2.2 Les parties éliminatoires des catégories de division 4 – niveau 2 et niveau 3 se tiendront la semaine suivante le championnat régional.

11.2.3 Il n'a pas de séries éliminatoires pour la catégorie atome.

La date, l'heure et le terrain de chaque des matchs éliminatoires sera prédéterminé à l'avance via un appel d'offres au mois de mars. Il sera de la responsabilité des écoles de s'assurer de la disponibilité de leurs entraîneurs.

En cas d'égalité lors des éliminatoires, après les quatre (4) quarts réglementaires, chaque équipe, à tour de rôle, effectuera trois (3) transformations d'un (1) ou deux (2) points, à sa guise. Si l'égalité persiste après les trois (3) transformations de chaque côté, chacune des équipes effectuera une (1) transformation, d'un (1) ou deux (2) points, à tour de rôle jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

Les finales se joueront sur un terrain réglementaire de football.

12. ANNEXE

CATÉGORIE ATOME - SAISON DE TYPE PRÉPARATOIRE

Objectif :

Développement et préparation de la transition du primaire (5 contre 5, petit terrain) vers le secondaire (7 contre 7, terrain régulier) afin d'augmenter la notion de plaisir et de compréhension des règles dans un contexte optimal d'apprentissage. Aucun classement ne sera fait après chaque événement.

Règlementation spécifique :

- Match 7 contre 7 sur un demi-terrain
 - o Formule attaque contre défensive
 - o Tirage pour déterminer de la possession du ballon (1^{re} ou 2^e demie)
 - o Départ de la ligne de 40 verges à l'attaque
 - o À chaque changement de possession, reprise du jeu de l'attaque à la ligne de 40 verges (sauf en cas d'interception).
 - o Si interception de la défensive, changement de possession et reprise du jeu à la ligne de 30 verges
 - o Si un touché est marqué, tentative de convertir de 1 ou 2 points
 - o Pas d'unités spéciales, pas de botté de dégagement (donc pas de simple)
 - o L'équipe à l'attaque aura 30 secondes pour remettre le ballon en jeu après le coup de sifflet de l'arbitre. Une pénalité de 5 verges et reprise de l'essai sera donnée à l'équipe fautive.
- Durée du match : deux demies de 20 minutes avec 5 minutes de pause à la fin de la 1^{re} demie.
- 2 matchs en même temps sur un terrain
- Un seul arbitre par match (par demi-terrain)
 - o Un entraîneur par équipe pourra être présent sur le terrain pour aider leur équipe respective. Le silence complet sera obligatoire après la remise
 - o Chaque équipe devra fournir une personne afin d'aider l'arbitre. Si une équipe ne fournit pas une personne afin d'assister l'arbitre, l'entraîneur offensif devra obligatoirement assister l'arbitre. L'arbitre en chef sera en tout temps décisionnel.